



Résumé non technique Contrat Territorial Bassin Versant de la Petite Creuse

Pièce jointe à la demande de désignation d'un commissaire enquêteur au Tribunal Administratif de Limoges.

Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse
Espace du Montet
23600 Boussac Bourg

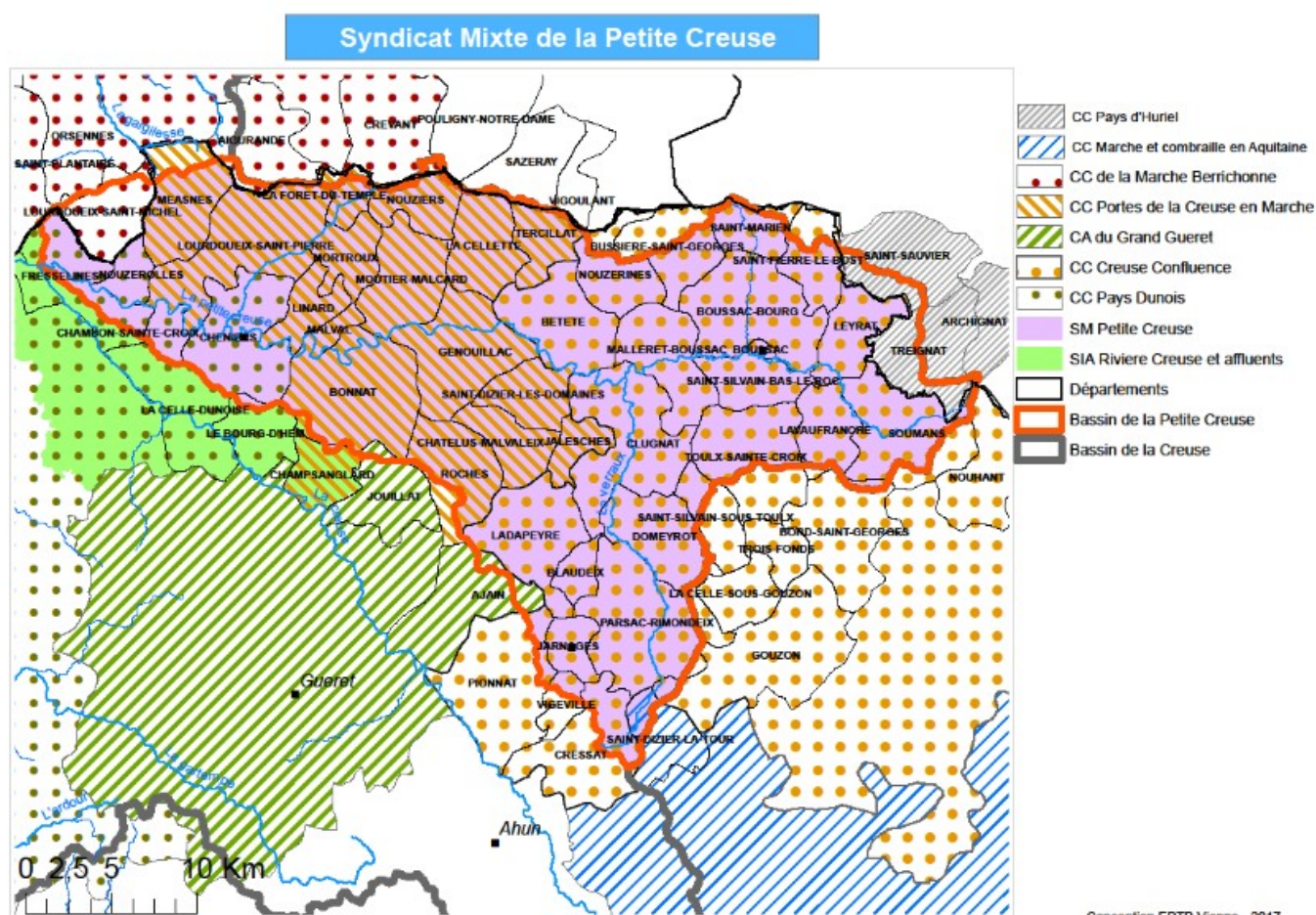
05 19 70 03 03
secretariat@smbpc.fr

Maître d'ouvrage et territoire.

L'ensemble du bassin versant de la Petite Creuse est sous la compétence GEMAPI du Syndicat mixte du Bassin de la Petite Creuse depuis 2018.

Ce Syndicat est composé des Communautés de Communes Creuse Confluence pour 26 communes, Portes de la Creuse en Marche pour 17 communes, Pays Dunois pour 5 communes et Marche et Combraille en Aquitaine pour 1 commune.

La superficie du bassin versant est de 850 km² pour une population de 15 172 habitants (effectifs pris en compte en 2014).



Un nouveau Contrat Territorial pour une continuité d'actions.

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Petite Creuse 2015-2019 arrivant à son terme, une étude bilan reprogrammation a été lancée en 2019 et 2020 afin d'analyser l'efficacité des actions menées dans le cadre du CTMA et de déterminer celles qui devront être poursuivies ou nouvellement engagées pour **améliorer l'état des masses d'eau dans le cadre des objectifs DCE de l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau**. Neuf masses d'eau ont un état écologique évalué comme bon (FRGR0402, FRGR1806, FRGR1796, FRGR1804, FRGR1820, FRGR1835, FRGR1818, FRGR1808, FRGR1825), et l'ensemble des autres masses d'eau sont considérées en état moyen (FRGR0401, FRGR0404, FRGR1780, FRGR1832, FRGR1801, FRGR1840).

L'étude de reprogrammation du futur Contrat Territorial Bassin Versant de la Petite Creuse a été menée sur l'ensemble du bassin. L'Etude Bilan Evaluative du premier Contrat Territorial Milieu Aquatique a permis de mettre en exergue les points positifs et les points négatifs des actions menées, et les résultats obtenus. Ensuite, une étude plus globale du territoire a permis de déterminer les problématiques restantes sur l'ensemble.

Une phase terrain a été réalisée durant l'été 2019 sur l'ensemble des cours d'eau inscrits au précédent CTMA ainsi que sur plusieurs autres cours d'eau du territoire pré-identifiés comme prioritaires (état DCE dégradé, pressions connues, assecs...). L'objectif était de diagnostiquer plus précisément l'état des masses d'eau et d'identifier les pressions et altérations majeures pour le milieu, complétant ainsi les données de l'état des lieux 2019 du bassin Loire Bretagne (état des lieux préalable au Sdage 2022-2027). Une enquête auprès de nombreux acteurs et riverains du bassin versant a permis de recueillir leur perception des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.

Les conclusions de l'étude bilan du précédent CTMA et les prospections menées sur de nouveaux cours d'eau ont mis à jour l'existence de plusieurs perturbations du milieu, réparties sur les différents bassins : sensibilité des écoulements à l'étiage, forte concentration en matières organiques et matière en suspensions, piétinement encore important des berges et du lit par le bétail sur les zones encore non traitées, dégradation de la continuité écologique...

Enjeux et perturbations identifiés sur le territoire.

L'ensemble du territoire du Bassin Versant est façonné par une agriculture d'élevage à forte dominante bovine, même si sur des secteurs nord nous pouvons constater une évolution céréalière. Les cours d'eau sont majoritairement bordés de prairies pâturées et sont plus ou moins enrichis d'une ripisylve. Ils traversent régulièrement des zones boisées. Les principaux désordres mis en évidence reflètent les caractéristiques du territoire :

- **une problématique Hydrologique majeure :** *En partie naturelle, car sur zone de socle, mais accentuée par la dégradation des zones humides, l'interception des flux par les plans d'eau et l'altération morphologique de certain cours d'eau.*
- **une dégradation importante des berges et du lit mineur provoquant le départ de matériaux et le colmatage du lit :** *l'accès direct des bovins aux cours d'eau apparaît comme la problématique majeure rencontrée. L'impact potentiel des transferts des bassins versants sera également à intégrer.*
- **une mauvaise gestion de la végétation des berges :** *le manque d'entretien de la ripisylve conduit à son appauvrissement ou sa disparition et à la présence d'embâcles. Outre les problèmes de morphologie que les embâcles peuvent provoquer, les rôles bénéfiques d'une ripisylve en bon état sont alors limités.*
- **des discontinuités écologiques :** *la présence importante d'étangs, de seuils et d'embâcles favorise le colmatage du lit en bloquant la libre circulation des sédiments ; ils sont autant d'obstacles infranchissables à la circulation piscicole.*

L'état des lieux révèle l'importance des problèmes de morphologie et d'hydrologie provoqués par ces principaux désordres. Ils font pression sur les enjeux patrimoniaux naturels (espèces remarquables), les enjeux de ressource en eau (qualitatif et quantitatif) et les enjeux récréatifs (activité pêche).

Principales masses d'eau perturbées identifiées sur le territoire.

Masses d'eau **FRGR 0401** Petite Creuse amont et **FRGR0404** Verraux.

Ces deux masses d'eau sont les plus vastes du Bassin versant, toutes les deux sont situées sur l'amont du bassin. Classées en état moyen avec risque global important sur : - La Morphologie, - Continuité, - Hydrologie, - Pesticides

D'autres masses d'eau présentent des perturbations.

FRGR1780 LE CHEZ PENDU. Pression Morphologique.

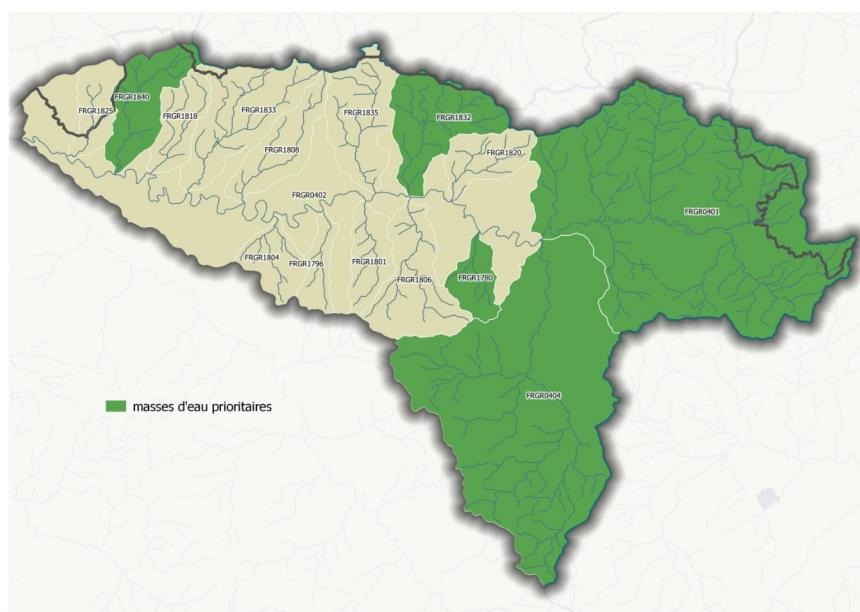
FRGR1832 L'ETANG DE LA CELLETTE. Pression Morphologique et Continuité.

FRGR1801 Prébournon : l'état des lieux indique une pression de pesticides.

FRGR1840 Lavaud : Pression hydrologie et Morphologie.

La liste ci-dessus met en évidence une dégradation avérée de 6 masses d'eau, en état moyen sur plusieurs paramètres. Par ailleurs les 9 masses d'eau considérées en bon état écologique sont concernées par des dégradations avérées par un ou plusieurs paramètres. Dans le cadre du principe de "non dégradation", ces Masses d'Eau situées pourront faire l'objet d'actions dans le cadre du futur CT.

[Carte des masses d'eau prioritaires \(sources Agence de l'eau Loire Bretagne\).](#)



[Bassins versants prioritaires](#)

A partir des données d'état et des constats de terrain, une priorisation territoriale a été proposée. La concertation en réunions techniques a permis la construction d'une stratégie priorisée, concentrant les efforts sur certaines masses d'eau pour atteindre les objectifs fixés plutôt que d'essayer d'intervenir de façon limitée sur tous les cours d'eau. Cette stratégie priorisée a été présentée aux élus du territoire et aux divers partenaires de la démarche en considérant les critères suivants :

- l'écart au bon état
- les enjeux forts et prédominants sur certaines masses d'eau
- la prise en compte des points bloquant une évolution favorable sur la masse d'eau (un ouvrage en particulier, des pollutions diffuses...)
- la reprise de masses d'eau identifiées dans d'autres stratégies (exemple le Bassin versant du Bérour eu AEP).
- les choix politiques des collectivités sur les thématiques à traiter

Il a été décidé de travailler prioritairement à la restauration des sources de la Petite Creuse, ce qui correspond aux deux masses d'eau amont. Masses d'eau vastes et complexes, qui nécessiteront des

études complémentaires et la réalisation d'actions sur des sous bassins connus pour avoir une influence importante sur la qualité de la masse d'eau :

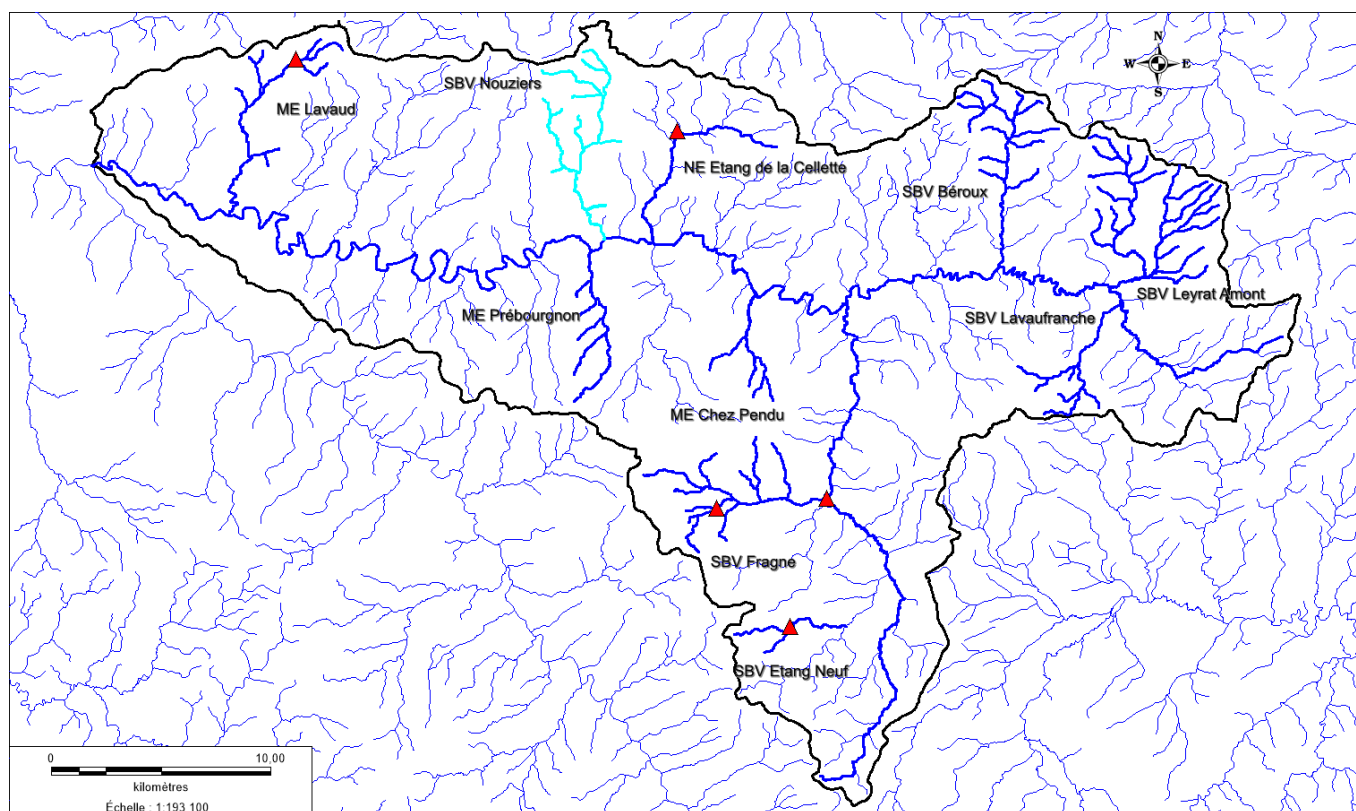
- Masse d'eau "Petite Creuse Amont" : Ruisseau du "Boucheroux" et ruisseau en amont de la Petite Creuse.
- Masse d'Eau "Verreaux" : Ruisseau de Fragne (Ladapeyre), ruisseau de l'étang neuf (Jarnages)
- Le Bassin du Bérourx se situe sur la masse d'eau "Petite Creuse Amont", ce sous bassin versant reste prioritaire par son enjeu "eau potable" où des programmes d'actions sont déjà engagés, qui devront se poursuivre et pris en compte dans le prochain Contrat Territorial.

En parallèle, Trois masses dégradées et à bassin versant de taille modérée, "espoir de retour au bon état" :

- Chez Pendu (bonne connaissance des besoins du territoire et médiation déjà engagé lors du premier CTMA).
- La Cellette : (une action sur le plan d'eau de la Cellette permettrait un retour au bon état).
- Lavaud : Problématique hydrologique et morphologique rapidement identifiable et propice à un programme d'actions.

Une veille constante sera observée sur les masses d'eau classées aujourd'hui en "bon état", car une dégradation reste possible. Un suivi sera donc réalisé régulièrement avec l'ensemble des techniciens des différentes structures présentes sur le territoire.

Carte des cours d'eau prioritaires pour la réalisation du programme d'actions.



Problématique prioritaire : l'Hydrologie. *(Il nous faut de l'eau en quantité pour pouvoir en gérer la qualité.)*

Afin de gérer cette problématique hydrologie, différents volets zones humides, -gestion des plans d'eau, continuité écologique devront être pris en compte dans le programme d'actions.

Les volets agriculture, élevage et gestion de la ripisylve viendront compléter ce programme d'actions.

Pour répondre aux recommandations du SDAGE, il est nécessaire d'intervenir sur différentes problématiques : QUANTITATIF (le plus important au vu de l'état des lieux), comment partager la ressource disponible et réguler les usages, comment adapter les activités humaines et les territoires aux phénomènes climatiques.

QUALITATIF (en lien avec AEP et risques pesticides identifiés dans l'état des lieux), que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages.

MILIEU, comment préserver, restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer.

GOVERNANCE (Réponse à un enjeu sociétal et une véritable volonté de construire un projet Eau sur le territoire), comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente, coordinations de tous les techniciens du territoire et partage des données.

Les perturbations observées ont été regroupées en 4 grands enjeux : Quantitatif, Qualitatif, Milieu, et Gouvernance. Ces enjeux ont eux-mêmes été déclinés en plusieurs volets d'actions afin de maximiser les résultats sur le milieu (zones humides, étangs, continuité écologique, -agriculture, élevage, restauration de la Ripisylve et gouvernance pilotage et suivi). Certains volets peuvent concerner plusieurs enjeux, voire tous, comme c'est le cas des zones humides.

Chaque volet possède des objectifs opérationnels :

Zones Humides : Acquérir une connaissance plus importante sur les zones humides sur les territoires les plus impactés hydrologiquement. Réaliser un programme d'actions adapté à chaque situation. Besoin de coordonner les différentes actions liées à la gestion des zones humides, essentiellement à vocation agricole en lien avec l'élevage.

Etangs : En lien avec la continuité écologique et la problématique hydrologique, la stratégie serait de cibler les plans d'eau les plus impactant ou pouvant répondre aux attentes de soutien d'étiage. Réaliser une campagne d'information auprès des propriétaires de plan d'eau pour assurer une bonne gestion. Étudier la possibilité de certains plans d'eau comme solution de secours pour l'abreuvement ou pour un soutien d'étiage.

Continuité : Il est proposé de gérer la grande continuité de manière apaisée, en partenariat avec la DDT. De gérer les plans d'eau, à petite continuité dans le cadre de ce contrat territorial. La suppression des ouvrages artisanaux afin de gagner en linéaire sans obstacles, la gestion des plans d'eau et autres actions contribueront au rétablissement de la continuité écologique.

"Agriculture et Elevage" : L'objectif est de favoriser l'élevage de type extensif qui exploite au mieux l'espace et les ressources locales notamment en matière de fourrage et d'accompagner au mieux ces pratiques dans le cadre du Contrat Territorial afin de les optimiser et réduire les impacts sur les milieux aquatiques.

"Ripisylve et Embâcles" : Il est proposé que ce volet ne soit pas qu'un volet complémentaire, mais que les actions de restaurations soient réalisées dans le cadre d'un programme global (continuité, agricole, zones humides...). Il ne pourra pas être réalisé seul.

"Gouvernance, Pilotage, suivi" : La réussite de ce contrat se situera sur la capacité de coordonner, animer l'ensemble des maîtres d'ouvrages et techniciens, afin d'utiliser et d'optimiser toutes les compétences en fonction des différents enjeux. S'agissant d'une stratégie territoriale construite à l'échelle du bassin versant, l'ensemble du programme sera piloté en concertation, cohérence et complémentarité avec les autres démarches traitant de la gestion de l'eau mise en œuvre sur le territoire à savoir ReSources sur le bassin des Martinats et l'élaboration du SAGE Creuse. Des actions de suivi pourrait être mutualisées.

Actions développées.

Syndicat mixte du Bassin de la Petite Creuse :

- La mission principale du Syndicat sera d'assurer la coordination des différentes actions et de mettre en place les autres actions de restauration morphologique.

S'agissant d'une stratégie construite à l'échelle d'un bassin versant, l'ensemble du programme sera piloté en concertation, cohérence et complémentarité avec les autres démarches traitant de la gestion de l'eau mise en œuvre sur le territoire.

- Concertation avec les riverains afin de mettre en place des aménagements ou plan de gestion cohérent et applicable sur le terrain.
- Animation et étude des ouvrages sur les cours d'eau (Plans d'eau ou autres) afin de retrouver une continuité sur les cours d'eau et ou améliorer l'hydrologie.

Le protocole adopté reste simple pour sa mise en œuvre : sur chaque masse d'eau ou plan d'eau, un inventaire sera réalisé afin de connaître le nombre exact d'ouvrages. Puis un diagnostic sera réalisé grâce à une visite sur site afin de connaître le statut, les équipements et l'utilisation du plan d'eau. Enfin, une médiation sera opérée afin d'améliorer les ouvrages les plus impactant. Pour ces missions, une collaboration avec les services de la DDT 23 sera primordial afin de conjuguer nos efforts et proposer des solutions.

- Soutien aux études de l'EPTB Vienne (adaptions aux conditions du territoire). Suivi et participation aux différentes études pour l'acquisition de connaissance du territoire.

Ces actions seront complétées par une veille sur les autres masses d'eau en "bon état" afin de garantir le maintien.

Une animation complémentaire sera réalisée sur les thèmes moins prioritaire, mais pouvant affluer sur l'état des Masses d'eau.

- Gestion des espèces animales et végétales envahissantes (Concertation avec le CPIE des Pays Creusois, La fédération départementale de Chasse, les lieutenants de l'ovèterie...)
- Gestion des rejets domestiques (Concertation avec les services de SPANC et les services d'assainissement collectif afin de gérer les éventuelles problématiques ponctuelles.

Restauration morphologique des cours d'eau.

- Limitation de l'impact de l'élevage. (Pose de clôtures et systèmes d'abreuvement).
- Plantation de ripisylve.
- Restauration de la Ripisylve et enlèvement d'embâcles.
- Suppression d'ouvrage artisanaux.
- gestion des plans d'eau en barrage sur cours d'eau.

Présence de nombreux autres maîtres d'ouvrages au sein de ce Contrat Territorial.

- Chambre d'Agriculture de la Creuse.
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine.
- EPTB Vienne
- SIAEP Boussac
- Fédération de Pêche de la Creuse.

Financement des opérations :

L'ensemble des opérations a été mis en place en concertation avec les partenaires financiers : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Creuse. Pour une part restante au Syndicat Mixte de la Petite Creuse à hauteur de 20 % des dépenses.